

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21/06/2022 à 18 h 30**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DUCROS Adeline, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

Secrétaire de séance : MOLLARD David

Absentes excusées : DELAUZUN Corinne donne pouvoir à CHAMPETIER Christophe, FAIVRE Catherine donne pouvoir à CHAMPETIER Robert, GARCIA Malorie donne pouvoir à Adeline DUCROS.

Absent : VEZON Gérald

1°) Création d'un emploi permanent – 25h00 / ATSEM

Concernant la situation de Mme CHAMPETIER Marie-Christine, dans un premier temps et compte tenu de son contrat actuel il est impossible de passer son contrat à 25h, ayant un contrat à 22h sur 3 ans.

Il est nécessaire de créer un poste à 25h, puis après avis du comité technique, il faudra supprimer le poste de 22h.

Délibération votée à l'unanimité

2°) Création d'un emploi permanent – 24h00 / Ménage, école, bâtiments communaux

Suite au départ de 2 personnels communaux, il est nécessaire de créer un contrat de 24h par semaine annualisées (sur 4 jours lundi mardi jeudi vendredi)

Entretien des bâtiments communaux, garderie extra scolaire et assistance aux enseignantes.

Profil du poste : CAP petite enfance avec à minima une expérience d'ATSEM.

Délibération votée à l'unanimité

3°) Création d'un emploi permanent – 28h00 / Espaces verts, conduite d'engins, bâtiments communaux

Suite à un départ en retraite, il est nécessaire de créer un emploi de 28h00 sur 4 jours.

Entretien des bâtiments communaux, espaces verts, conduite d'engins, STEP, petits travaux de maçonnerie.

Délibération votée à l'unanimité

4°) Validation et dénomination des rues et voies communales

M. David MOLLARD, adjoint en charge de l'adressage, présente le dossier définitif contenant l'ensemble des dénominations des voies et rues.

Les certificats d'adressage et numéros seront remis en boîte aux lettres par les conseillers, une fois les adresses intégrées dans la base adresse nationale.

Délibération votée à l'unanimité

5°) Prix de la cantine et de la garderie pour la trésorerie de St Privat des Vieux

Le prix de la cantine est à ce jour de 3,10€ par repas. Le fournisseur nous annonce une augmentation.

M. le Maire propose de fixer le prix du repas à 3.30€ et de maintenir la tarification de la garderie à 1€ par jour

Délibération votée à l'unanimité

6°) Réponse au tribunal administratif – Dossier ROCHETTE

Il avait été décidé lors du conseil municipal du 24 mars 2022 de rester sur les positions de la précédente équipe municipale, de ne pas réviser le PLU.

Présentation de la requête reçue au tribunal administratif le 30/05/2022 et transmise en mairie de 31/05/2022 et reçue le 01/06/2022 en mairie.

Présentation par le maire de l'ensemble des pièces portées au dossier et la réponse qui va être faite.

Suite aux pièces connues, aux diverses délibérations, Monsieur le Maire propose de confirmer les intentions du conseil, de maintenir la décision de 2016 de ne pas réviser le PLU en y ajoutant la notion de ne pas souhaiter le modifier, par une nouvelle délibération.

Délibération votée à l'unanimité

7°) Questions diverses

Travaux :

- Ecole : l'entreprise Reynouard est en train de réaliser la plateforme afin de recevoir la nouvelle construction.
- Adressage : l'entreprise est en train de réaliser la pose des panneaux de voies et rues.
- Enfouissement La Rivière : l'entreprise en charge de la dépose des fils France Télécom a demandé une prolongation jusqu'au 22 juillet.
- SDE 07 : Extension au bénéfice de la parcelle B 948, Les Felgères.
- STEP : il faut changer le panier qui recueille les lingettes qui arrivent de plus en plus nombreuses à la station d'épuration.

Courriers :

- M. MAISONNEUVE : concernant l'avaloir des eaux pluviales suite aux travaux avec le Département. Ce courrier est transmis au maître d'œuvre ayant réalisé les travaux.
- Tribunal Administratif - dossier BARRET Frédéric : le dossier est complet et va être prochainement instruit.
- M. ABRIC signale des branches dangereuses au quartier la Lauze (des muriers dépassent sur le chemin communal).
- Tribunal de privas : le vol au local technique de l'an dernier est classé sans suite.
- La Région nous informe que le projet de création de l'école avec cantine et garderie sera positionné dans un dispositif en cours de mise en place sur le territoire ardéchois ; une subvention devrait donc nous être accordée, le pourcentage reste à déterminer.
- CDC de Cèze Cévennes verse comme chaque année, la somme de 300 € au bénéfice de la bibliothèque.
- Invitation Assemblée Générale de la Société Coopérative « vigneron des Cruzières » le 28 Juin.
- Arrêté de subvention pour la construction d'une école, garderie et cantine :
 - la Préfecture à hauteur de 310174€ programme DSIL.
 - Département à hauteur de 100000€ programme Pass'Territoires.

Infos :

- Les élus peuvent bénéficier d'un compte personnel de formation « élu ».
- Abordé à la demande d'un conseiller : chemin de Gazagnes au Cros (ouvert ou fermé : M. MANIFACIER, chargé d'opération pour le département en charge des voies communales, va faire une réponse écrite).
- Assistante maternelle : une nouvelle assistante maternelle est installée quartier La Rivière.
- Les offres d'emplois seront publiées sur Lou cant de l'aubo, Panneau Pocket et Facebook de la commune.

Intervention de la présidente et du trésorier des Joyeux Marcassins sur la journée « fête du village » qui s'est achevée dans la confusion avec des bagarres sur la place et dans les rues du village. Demande faite auprès de la gendarmerie de venir faire des « rondes » lors des manifestations à venir. L'association sollicite auprès de la Mairie un appui par courrier pour cette demande. Ils étudient la solution de prendre un service de sécurité lors de prochaines manifestations.

Fin de séance à 20 heures 50
David MOLLARD